Image not found or type unknown

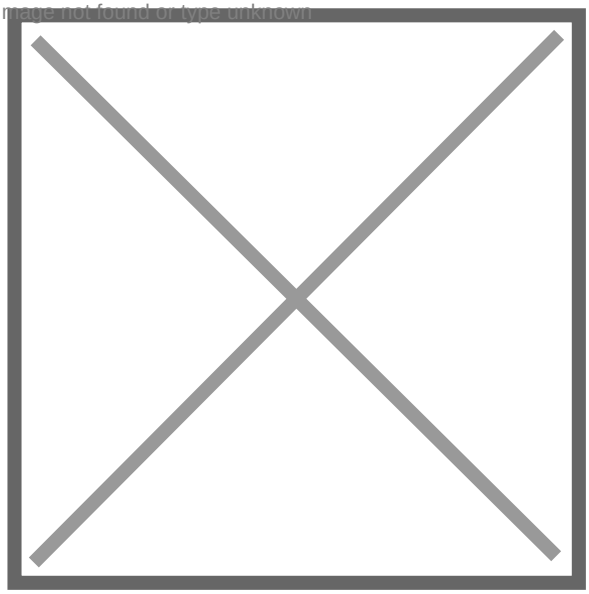

# Recours démarche aide jugement procédure

Par **poupou13**, le **03/06/2018** à **21:45**

Bonjour,

J'ai reçu un jugement dans lequel je suis condamné a versé des indemnités etc... indemnités que mon ex [barre]conjoint[/barre] **[s]compagnon[/s]** doit régler a moitié avec moi.
chose qui ne me rassure pas

avez vous eu des ou connu dans votre entourage des personnes qui ont été condamnés avec leur ex [barre]conjoint[/barre] **[s]compagnon[/s]** dont on n'a plus de nouvelle.

comment s'en sont t'elle sortie ? merciiii

Par **morobar**, le **04/06/2018** à **15:52**

Bonjour,
Pas besoin d'expérience pour vous répondre.
La condamnation est toujours prononcée en solidarité et l'huissier va attraper le premier "solvable" sa portée et réclamer la totalité.
A charge de celui qui a payé de se retourner vers les autres codébiteurs (ici l'ex-compagnon) pour récupérer leur écot.

Par **CarolineDenambride**, le **05/06/2018** à **16:57**

Bonjour,

il conviendrait de connaître la nature de la condamnation.

En toute hypothèse si l'huissier venait à prélever l'ensemble des sommes auprès de vous, vous aurez toujours la possibilité de saisir le Tribunal pour obtenir remboursement de la part incombant à votre ex conjoint.

cordialement,

Caroline DENAMBRIDE
Avocate

Par **poupou13**, le **07/06/2018** à **05:15**

Bonjour Maître
Merci de votre réponse la nature de la condamnation s'eleve A environ 14000€ In solidium avec mon ex conjoint.
Il faut savoir que j'avais pris un avocate qui avait gagné en 1er instance et comme la partie adverse a fait appel j'ai décidé de reprend la mienne.
Je tombe des nues car de toute la procédure judiciaire elle ne m'a pas tenu informé ni de l'audience ni de la suite des événements et ceux malgré plusieurs relances téléphonique et mail.
Au final j'apprend Qu'elle n'a pas présenté ces conclusions en appel elle m'a parlé d'un délai par rapport à la validité de ses conclusion que nous nous y sommes pris trop tard ... mtn elle fait la sourde c'est à dire qu'elle ne m'aide dans aucune démarche pour notamment établir un échéancier ou autre .. et ne répond même pas au courrier de la partie adverse (une crapule..) donc je vous avoue que je ne sais pas quoi faire ... j'aimerais rembourse ma partie en totalité dès le début mais apart un crédit avec des taux je ne vois pas comment je pourrait m'y prendre ... auriez vous des conseils à me donner des démarches à effectuer ? J'ai déjà pris la peine d'envoyer un courrier à l'avocat de la partie adverse pour un étalement du paiement car je ne pourrais pas donner au delà de 100€ par mois (mere isolé avec un enfant à charge) puis je me retourne contre mon ex avocate que j'ai 970€ pour qu'elle ne présente aucune conclusion et qu'elle ne dise rien sur la procédure ... merci

Par **amajuris**, le **07/06/2018** à **09:35**

bonjour,
même si vous engagez une procédure contre votre avocate, le jugement qui vous a condamné à payer, reste exécutoire.
vous pouvez informer le bâtonnier des fautes commises par votre avocate.
salutations

Par **Tisuisse**, le **07/06/2018** à **09:38**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour poupou13,

Quand vous écrivez [s]**"mon ex conjoint"**[/s] vous parlez de votre ex-mari ou non ?

Par **poupou13**, le **07/06/2018** à **09:45**

Ex conjoint je n’etais Pas marié avec lui mais nos 2 noms apparaissent sur la condamnation. Amatjurist ma question n’etais Pas de ne pas solder ma dette mais de montrer le rôle que mon avocate a jouer dans cette affaire mais merci du conseil au bâtonnier j’en prend note.

Par **Tisuisse**, le **07/06/2018** à **09:55**

Donc ce n'est pas, juridiquement parlant, votre conjoint. Sont conjoints les couples mariés et eux seuls, ils sont "joints par un contrat : le mariage". Vous êtes concubins. Je rectifie donc vos messages dans ce sens.

Par **poupou13**, le **07/06/2018** à **09:59**

Et ? Ça m’apport une information en plus ça ??

Par **Tisuisse**, le **07/06/2018** à **10:14**

Si vous passez devant un juge, oui, il vaut mieux utiliser les termes précis de droit faute de quoi vous risquez de vous faire remettre en place par un magistrat un tant soit peu tatillon (ce que j'ai déjà vu en audience).

Par **poupou13**, le **07/06/2018** à **10:16**

Je ne comprend pas je suis déjà passé devant le juge l’affaire est sans appel donc je pense que votre réponse ne changera rien à ma demande actuellement avec tout le respect que je vous dois bien sûr.

Par **Tisuisse**, le **07/06/2018** à **12:47**

Tout dépend à qui vous avez à faire, relisez mon message précédent.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés